

**Question avec demande de réponse écrite E-005505/2018  
à la Commission**

Article 130 du règlement

**Julie Ward (S&D), Tanja Fajon (S&D), Deirdre Clune (PPE), Biljana Borzan (S&D), Pascal Durand (Verts/ALE), Jana Žitňanská (ECR) et Miriam Dalli (S&D)**

Objet: Financement du Réseau européen pour la vie autonome

Le Réseau européen pour la vie autonome est le seul réseau pour personnes atteintes de handicaps multiples dirigé par les utilisateurs. Il promeut l'accès des personnes handicapées à une vie autonome ainsi que leur intégration dans la société – un des droits les plus transversaux de la convention des Nations unies relatives aux droits des personnes handicapées.

Pendant 10 ans, le Réseau a bénéficié du soutien de la Commission européenne par le biais d'accords-cadres pluriannuels. Cette subvention, qui couvre les frais de fonctionnement des réseaux pour personnes handicapées, a permis au Réseau d'ouvrir un bureau doté de personnel spécialisé (composé notamment de personnes handicapées) afin de participer à de nombreux projets et de développer un réseau actif de jeunes. À la fin de l'année 2017, la Commission a mis fin à cette subvention, se justifiant en quelques courts paragraphes. Le Réseau n'avait auparavant reçu aucun commentaire négatif de la part de la Commission et avait réussi le dernier audit.

Pourquoi la Commission a-t-elle mis fin à la subvention de l'unique réseau pour personnes atteintes de handicaps multiples au niveau de l'Union, sachant que le Réseau européen pour la vie autonome est une organisation réputée et que des centaines de milliers de personnes handicapées vivent encore dans des établissements résidentiels de longue durée ou sans soutien adéquat?

Que fait la Commission pour rétablir le financement du Réseau afin que celui-ci puisse continuer à soutenir des millions de personnes handicapées en Europe?